

# REVUE HEBDOMADAIRE (DU 08 AU 12 AVRIL 2024)

## DU CLIMAT DES AFFAIRES AU MALI



*INITIEE PAR LA CELLULE TECHNIQUE DES REFORMES DU CLIMAT DES AFFAIRES « CTRCA »*

### *MISSIONS DE LA CTRCA*

La Cellule est chargée :

- D'assurer le secrétariat du Comité mixte et du Comité interministériel ;
- D'élaborer le projet de plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires au Mali et assurer le suivi de la mise en œuvre ;
- De préparer le projet d'ordre du jour et les dossiers à soumettre au Comité mixte et au Comité interministériel ;
- De coordonner les travaux des Comités Techniques Restreints ;
- D'élaborer le budget pour la mise en œuvre du plan d'actions des réformes du climat des affaires;
- De prendre toute initiative visant l'amélioration de l'environnement et la pratique des affaires.
- De suivre la mise en œuvre des recommandations issues du comité mixte et du comité interministériel.

**DATE : Du 08  
Au 12 Avril  
2024**

**ARTICLES**

**LUNDI 08  
Avril 2024**

**1ère édition d'Azalai Talk : l'accès au financement pour les femmes au menu des échanges !**

Le groupe Azalai s'inscrit dans le développement et dans la promotion des femmes en les positionnant à des niveaux managériaux élevés. C'est dans cette optique que le groupe avec l'appui de la fondation Azalai a organisé la première édition d'Azalai Talk ce vendredi 5 avril à l'hôtel Azalai de Bamako, un des 11 hôtels du groupe. Cette première édition portait sur un sujet d'une importance capitale à savoir : « l'accès au financement pour les femmes ».

Hôtel Azalai dans son engagement en tant qu'entreprise citoyenne a créé cet espace d'échange et de réseautage pour diverses couches de la société pour apporter sa pierre à l'édifice en offrant un lieu de discussion sur les thématiques clés. Dans son discours de bienvenue, Fatimata Nafo Bailly a souligné que le financement pour les femmes revêt une importance capitale pour plusieurs raisons. Elle affirme que les femmes sont souvent sous-représentées dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la haute direction, principalement en raison du manque d'accès à des sources de financement adéquates. Chose qui limite leur potentiel de croissance économique et prive le monde d'idées innovantes et de perspectives uniques. Mais elle se dit convaincue que les femmes ont le pouvoir de changer cette réalité. « En travaillant ensemble, nous pouvons créer un environnement où les femmes ont un accès équitable aux opportunités de financement et sont pleinement soutenues dans leurs parcours entrepreneuriaux », a-t-elle expliqué. Pour rappel, plusieurs panels ont été animés. Les panelistes de qualité ont fourni aux femmes présentes des informations précieuses permettant d'établir des liens qui les accompagnent tout au long de leur parcours.

**A.T.Dansoko/Malijet.com**  
**Source : Malijet**

**LUNDI 08  
Avril 2024**

**Économies créatives américano-africaines : Le Département d'État américain annonce la création des plateformes**

*La semaine dernière, alors qu'elle se trouvait à Lagos, au Nigeria, la secrétaire d'Etat adjointe chargée des affaires éducatives et culturelles, Lee Satterfield, a annoncé que le gouvernement américain élèverait ses plateformes éducatives et culturelles pour renforcer les économies créatives entre les Etats-Unis et l'Afrique.*

L'annonce de ces plateformes s'appuie sur une récente visite au Nigeria du secrétaire d'Etat Antony J. Blinken et s'aligne sur le décret de 2022 du président Biden visant à utiliser les arts créatifs pour renforcer les liens entre les Etats-Unis et les pays africains en favorisant la collaboration entre les entités gouvernementales. Les dirigeants communautaires, les organisations philanthropiques, le secteur privé et la diaspora africaine pour promouvoir la croissance économique et les opportunités sur les deux continents.

Lors d'un discours à l'Université de Lagos, la secrétaire adjointe Satterfield a annoncé un programme pilote axé sur le cinéma pour les étudiants nigériens dans le cadre du Community College Initiative Program (CCI), qui s'appuie sur le système des collèges communautaires américains pour fournir une formation pédagogique et technique aux étudiants internationaux et les aide à se préparer au marché du travail dans leur pays d'origine.

*"Afin de soutenir les efforts plus larges du Nigeria visant à renforcer les capacités dans l'économie créative, la première cohorte de participants nigériens passera l'année universitaire 2024-2025 dans un collège communautaire américain axé sur la formation technique dans l'industrie cinématographique", a-t-elle expliqué.*

La secrétaire adjointe Satterfield a également annoncé que des professionnels de niveau intermédiaire de l'industrie musicale du Nigeria ainsi que d'Egypte, du Kenya, du Ghana et du Maroc participeront au tout premier programme américain de mentorat musical (AMMP), qui est un partenariat entre le ministère et l'Académie d'enregistrement.

L'AMMP met en relation des professionnels internationaux de l'industrie musicale en milieu de carrière avec des mentors, membres de la Recording Academy. L'AMMP a été annoncé pour la première fois par le secrétaire Blinken lors du lancement de la Global Music Diplomacy Initiative en septembre 2023.

L'Initiative African Creative TV (ACTV) se concentre sur le développement professionnel et les opportunités de réseautage pour les scénaristes, producteurs de télévision et d'autres domaines techniques tels que la direction artistique, la cinématographie, le montage et la production en direct. Cet été, ACTV amènera des professionnels de la télévision de tout le continent africain à Los Angeles pour une résidence de quatre semaines à l'École des arts cinématographiques de l'Université de Californie du Sud, où ils seront encadrés par des scénaristes, producteurs et experts de l'industrie de la télévision américains.

**Ibrahima Ndiaye**

**Source : Mali Tribune**

**Jeudi 11  
Avril 2024**

**La Banque mondiale prévoit un rebond de la croissance économique en Afrique subsaharienne en 2024**

**La Banque mondiale a prédit un rebond de la croissance économique en Afrique subsaharienne à hauteur de 3,4% en 2024 contre 2,6% en 2023.**

NAIROBI, 8 avril (Xinhua) -- La Banque mondiale a prédit un rebond de la croissance économique en Afrique subsaharienne à hauteur de 3,4% en 2024 contre 2,6% en 2023.

D'après le dernier rapport Africa's Pulse de la Banque mondiale paru dans sa mise à jour du mois d'avril, cette reprise sera principalement due à une hausse de la croissance de la consommation privée à mesure que la baisse de l'inflation renforcera le pouvoir d'achat des ménages.

"La croissance des investissements sera faible car les taux d'intérêt vont vraisemblablement demeurer élevés tant que l'assainissement budgétaire freinera la croissance de la consommation publique", selon l'enquête biannuelle de l'institution bancaire menée sur les économies africaines.

Le rapport relève que l'aggravation des conflits et des violences dans la région subsaharienne continuera de peser sur l'activité économique.

Selon la Banque mondiale, bien que les troubles civils se limitent actuellement à de petites économies, les putschs et le risque de contagion des coups d'Etat ont un impact significatif sur la confiance des investisseurs internationaux et la perception des risques à l'égard de toute la région.

Le prêteur international a souligné que la croissance économique faisait moins reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions, ce qui se mesure à l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance.

Andrew Dabalen, économiste en chef de la Banque mondiale pour l'Afrique, a indiqué dans le rapport que la croissance de 1% du produit intérieur brut (PIB) par habitant était associée à une réduction de la pauvreté de seulement 1% dans la région, contre 2,5% dans le reste du monde.

**Source : Xinhua**

**Vendredi 12  
Avril 2024**

**7ème SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DE SUPERVISION DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-MALI)**

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Choguel Kokalla MAÏGA a présidé ce jeudi 11 avril, la session ordinaire du comité de supervision de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (ITIE-Mali).

L'ITIE se présente comme un cadre mondial volontaire qui vise à promouvoir la transparence et la redevabilité dans le secteur des industries extractives. E

Lancée en 2003 pour lutter contre l'opacité et la corruption qui ont trop souvent entouré l'exploitation des ressources naturelles et minérales dans de nombreux pays, l'ITIE a pour objectif principal de garantir que les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles, tels que le pétrole, le gaz, les minéraux et le bois, bénéficient de manière équitable à la population du pays hôte.

La tenue de cette session ordinaire du comité de supervision de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives permettra de faire le point de l'état d'exécution des recommandations de la session précédente et de porter à un niveau stratégique, le débat sur les questions de transparence et de bonne gouvernance dans les industries extractives au Mali.

Pour rappel, depuis son adhésion à l'ITIE en 2007, notre pays a procédé à la publication de quinze (15) rapports ITIE couvrant autant d'années fiscales qui ont enregistré une amélioration progressive malgré les crises répétitives. En plus des

données économiques, ces rapports ont mis en évidence des informations contextuelles sur le secteur extractif, notamment le contenu local, le développement communautaire en termes de responsabilité sociétale des entreprises, la déclaration des bénéficiaires effectifs, les statistiques de production et d'exportation des minerais.

Le ministre chargé des Mines, M. Amadou KEÏTA, a fait un état des lieux du processus de validation de l'ITIE au Mali qui a connu 5 processus de validation entre 2011 et 2023. Le ministre est également revenu sur les difficultés financières rencontrées, dues essentiellement aux textes de création et d'organisation, à la gestion des cadastres et des titres miniers. Les difficultés sont aussi dues à la remontée des informations en provenance des collectivités territoriales et aux écarts constatés entre les déclarations des sociétés et celles des structures de l'Etat.

Le Premier ministre a rappelé que cette session se tient dans un contexte marqué par la relecture de la loi portant Code minier en République du Mali et de celle relative au contenu local. Il a évoqué par la même occasion la création de la Société de Recherche et d'Exploitation des Ressources minérales du Mali (SOREM-Mali SA).

Il faut rappeler que le secteur minier représente 82% des recettes d'exportations du Mali, 21% des recettes fiscales de l'Etat et 1% des emplois créés. En 2021, le secteur a rapporté environ 395 milliards de FCFA à l'économie nationale et 10 autres milliards de FCFA en termes de patente dans les régions minières. Il a notamment contribué pour 10% au PIB, selon le rapport ITIE 2021.

Le plan de travail annuel 2024 a été élaboré et validé en tenant compte des priorités dans le secteur extractif. Le coût de ce plan, qui se veut réaliste, se chiffre à 420 millions de FCFA. Il est financé à hauteur de 60% par le budget national et reste conforme aux exigences de la norme ITIE.

Le Chef du gouvernement a réitéré l'engagement des autorités de la Transition à accompagner toutes les parties prenantes pour une mise en œuvre réussie de la norme ITIE au Mali. Il n'a pas manqué d'inviter les partenaires de l'ITIE à un examen objectif et rationnel du processus de validation.

**Source : CCRP**

**Vendredi 12  
Avril 2024**

## **Création de la monnaie de l'AES: Défis et enjeux d'une monnaie commune qui risque de sonner le glas du FCFA**

**Depuis la création de l'Alliance des États du Sahel (AES), beaucoup de voix se sont élevées pour la mise en place d'une monnaie commune. Et la voix la plus autorisée a été celle du Chef d'Etat nigérien, qui dans une déclaration à la télévision publique de son pays, le 11 février 2024, a évoqué la possible création d'une monnaie commune avec le Burkina Faso et le Mali.**

Pour le Général Abdourahmane Tchiani, *"la monnaie est une étape de sortie de cette colonisation"*. La création d'une telle monnaie n'est pas sans risques.

Le Burkina Faso, le Niger et le Mali, trois anciennes colonies françaises aujourd'hui dirigées par des régimes militaires, ont décidé de se retirer de la CEDEAO, suite aux sanctions que celle-ci leur a infligées. Ainsi, elles se sont regroupées au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES). Cependant, ils restent membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), qui est une union monétaire et économique. L'Uemoa a une monnaie commune, le franc CFA, qui est émis par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao).

La Bceao et la Banque de France sont liées par des accords de coopération incluant le dépôt d'une partie des réserves de changes à la Banque de France et la garantie du franc CFA par la France. Cette coopération désavantageuse pour les pays membres de l'Uemoa est de plus en plus décriée. Ainsi, les pays de l'AES sont sur la voie de quitter cette zone monétaire pour créer leur propre monnaie. Les conditions de cette création sont-elles réunies? Si elle crée, quels en seront ses impacts ?

Dans une publication du 22 mars 2024 dans le média "The Conversation Africa", Thierno Thioune, Enseignant-chercheur, Directeur du Centre de recherches économiques appliquées (Crea) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, a analysé les implications possibles et la faisabilité du lancement de cette nouvelle monnaie pour les pays membres de l'AES.

### **Quatre conditions à remplir pour la création de la monnaie**

Pour Thierno Thioune, la première condition est que cette création doit passer par une coordination étroite des politiques macroéconomiques et budgétaires. Donc, une harmonisation rigoureuse des politiques économiques et budgétaires entre les pays participants est impérative pour garantir la stabilité de la valeur de la monnaie et prévenir les déséquilibres commerciaux. Cette synchronisation permettra, poursuit-il, de maintenir la confiance des acteurs économiques et de favoriser la croissance régionale. La seconde condition, évoquée par l'universitaire sénégalais, est la mise en place d'institutions solides responsables de la gestion monétaire telles qu'une banque centrale commune, est indispensable. A en croire l'Enseignant-Chercheur, celle-ci doit disposer de prérogatives suffisantes pour mener une politique monétaire indépendante et stable, capable de préserver la valeur de la monnaie et de faire face aux aléas conjoncturels. L'instauration d'un marché commun intégré est, selon Thioune, la troisième condition. Car, pour lui, la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre est essentielle pour stimuler la croissance économique et renforcer la coopération régionale. Actuellement, l'Uemoa offre un tel cadre, selon le sénégalais, ce qui représente un atout significatif. La mise en place des mécanismes de surveillance et de résolution des crises est, selon le directeur du Créa, la quatrième condition.

Autrement dit, l'existence de dispositifs efficaces de veille et de résolution des crises, tels que des fonds de réserve communs et des arrangements de swaps de devises est vitale pour faire face aux chocs externes et internes susceptibles d'affecter la nouvelle monnaie. Dans ce sens, techniquement, le swap de devises, instrument financier dérivé, peut, d'après l'économiste sénégalais, être utilisé pour gérer les risques de change et faciliter le financement transfrontalier dès lors qu'il constitue un contrat bilatéral où deux partis échangent des montants dans deux devises différentes à un taux fixe durant une période, puis retournent à la situation initiale.

Cependant, d'après Thioune, il est difficile de dire si ces conditions sont entièrement remplies dans les trois pays qui cherchent à lancer une nouvelle monnaie multilatérale. Tout simplement, selon lui, parce qu'il existe des difficultés à confirmer si les critères nécessaires à la mise en circulation d'une nouvelle monnaie commune ont été entièrement réalisés dans ces trois pays. Plusieurs éléments importants justifient ces complications. Parmi elles, la coordination et l'harmonisation des politiques gouvernementales, l'assurance d'une stabilité macroéconomique, incluant une maîtrise de l'inflation, une limitation de la dette publique et un maintien de la balance courante, entre autres.

En tenant compte de tous ces paramètres, Thioune estime qu'il apparaît effectivement complexe d'affirmer catégoriquement que les trois nations concernées ont bel et bien rempli l'ensemble des conditions requises pour introduire une nouvelle monnaie multilatérale.

#### **Des avantages de la nouvelle monnaie**

Si théoriquement, ces trois pays satisfont certaines de ces conditions en raison de leur longue appartenance à l'Uemoa depuis 1963 et de l'expérience acquise dans la coordination des politiques économiques et monétaires grâce à l'usage du Franc CFA, cela peut constituer, selon l'expert sénégalais, un atout important. Ces pays profitent également des infrastructures existantes, telles que la Bceao, qui gère la monnaie unique et la politique monétaire pour les États membres. Cependant, d'après le directeur du Créa, plusieurs défis persistent. Premièrement, une possible dépréciation de la nouvelle monnaie par rapport au franc CFA pourrait avoir des répercussions négatives substantielles pour les exportateurs vers les autres pays de l'Uemoa, prévoit l'expert sénégalais.

Deuxièmement, en l'absence d'un encadrement formel approprié pour contrôler et gérer la nouvelle monnaie, Thioune estime que l'on peut assister à de la spéculation et à une incertitude quant à sa valeur. Il ajoute que, par conséquent, l'installation d'institutions robustes pour soutenir la gestion et la supervision de la nouvelle monnaie devient cruciale. Malgré ces risques, l'initiative pourrait présenter, selon le directeur du Créa, des avantages tels qu'une zone monétaire élargie favorisant une plus grande intégration commerciale et une meilleure allocation des ressources. Elle peut, à l'en croire, également accroître la marge de manœuvre des pays face aux partenaires extérieurs.

Par conséquent, il estime qu'une transition soigneusement planifiée et une gestion efficace de la nouvelle monnaie sont vitales pour assurer son succès et tirer parti de ses potentialités. En rejoignant une nouvelle union monétaire, ces trois pays pourraient, selon le sénégalais, bénéficier d'avantages significatifs, notamment grâce à l'augmentation de l'intégration commerciale, l'indépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs, la réduction des coûts de transaction et l'attrait pour les investisseurs. Toutefois, l'Expert en économie a indiqué qu'il est essentiel d'adopter des mesures cruciales telles que la planification minutieuse, la convergence des politiques monétaires, l'uniformisation des normes comptables et fiscales, la collaboration avec les institutions financières internationales et une communication claire pour assurer la réussite de cette nouvelle monnaie.

#### **Des impacts négatifs sont à prévoir**

Néanmoins, cette initiative, selon l'économiste sénégalais, comporte également des risques, notamment en ce qui concerne leur position au sein de l'Uemoa et la Cedeao. Ces dernières pourraient percevoir la création d'une nouvelle monnaie comme une menace à leur influence régionale, entraînant une fragmentation potentielle des blocs économiques existants. De plus, le départ des trois pays pourrait affaiblir la solidité au sein de l'Uemoa et de la Cedeao, en termes de poids économique et politique. La création d'une nouvelle monnaie par ces trois nations pourrait, pour Thioune, en effet temporairement impacter négativement leurs échanges avec les pays de la zone actuelle voir entraîner quelques turbulences dans les échanges commerciaux avec les pays hors zone. D'abord, le passage à une nouvelle monnaie sème généralement une certaine dose d'incertitude parmi les acteurs économiques et les partenaires commerciaux, en raison de questions relatives à la valeur de la devise, sa convertibilité et sa stabilité. Cette phase d'ajustement peut provoquer un ralentissement temporaire des échanges commerciaux. Ensuite, l'entrée en vigueur d'une nouvelle monnaie s'accompagne souvent de modifications législatives et réglementaires, concernant notamment les opérations de change et les droits de douane, c'est-à-dire des barrières administratives et réglementaires. Ces bouleversements peuvent causer des retards dans le déroulement des transactions commerciales. Puis, durant la période transitoire, relativement aux fluctuations de taux de change, il est possible d'observer des écarts de taux de change entre l'ancienne et la nouvelle monnaie. Ce qui peut altérer la compétitivité-prix des exportateurs et des importateurs des pays concernés, limitant ainsi le volume global des échanges. Également, face à l'annonce de la naissance d'une nouvelle monnaie, les perceptions et les attitudes des partenaires extérieurs comptent. Certains partenaires commerciaux pourraient manifester des réticences ou exprimer des doutes quant à sa fiabilité et sa crédibilité, ce qui pourrait refroidir leurs ardeurs à poursuivre les échanges avec les pays membres de la zone.

La création d'une nouvelle monnaie par ces trois pays, selon Thioune, peut effectivement soulever des interrogations quant à leur isolement potentiel. Cependant, une telle initiative ne doit pas automatiquement aboutir à une rupture diplomatique ni à une marginalisation totale. Véritablement, pour l'éviter, il faudrait une communication proactive, une coopération

constructive et une intégration économique régionale équilibrée et inclusive qui constitueraient des leviers majeurs pour atténuer les risques d'isolement du trio composé du Burkina Faso, du Mali et du Niger dans leur projet monétaire.

**Youssef Konaré**

**Source : Le Nouveau Réveil**

**CCOM CTRCA**